

Genève

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **39 (2002)**

Heft 1512

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Main basse sur la ville

Avec la pénurie de logements, les pratiques immobilières peu reluisantes des années quatre-vingt pourraient refaire surface. Et avoir des conséquences tout aussi désastreuses.

La mise en détention préventive de Marc Fûes, ancien directeur général de la Banque cantonale de Genève (BCGe) et de Carlo Lavizzari, promoteur immobilier, a fait grand bruit dans la République. Mais au-delà d'éventuels délits de caractère pénal qui pourraient leur être imputés, c'est tout l'impact sur la ville des opérations immobilières des années huitante et nonante, menées par d'autres promoteurs – avec l'appui des banques – qu'il faut considérer. Des opérations dont on sait aujourd'hui qu'elles étaient pilotées dans des conditions pour le moins irrégulières, sinon hors-la-loi.

Pendant les années du boom immobilier, on « construit la ville en ville ». Rappel. On réaffecte densément à l'habitat les friches industrielles situées intra-muros, avec comme résultat des logements étroits et profonds, souvent sans ensoleillement, à l'exemple du quartier des Charmilles, sur le site de l'ancienne usine du même nom. On densifie à outrance, par démolition-reconstruction ou rénovation lourde. Ainsi de la démolition de la Cité-jardin d'Aire, un modèle d'habitat internationalement reconnu, et son remplacement par un complexe de logements banals. On occupe jusqu'à ras bord chaque espace vide, le plus souvent vert, à l'exemple de l'implantation d'immeubles dans la cam-

pagne Masset. On surélève des bâtiments, on ajoute des attiques. On démolit les toits des anciens bâtiments et on transforme les combles en logements. Bref, on ravage la ville comme le feraient des hooligans déchaînés. Si bien qu'on peut sans autre transposer la boutade de l'humoriste argentin César Bruto à propos de Buenos-Aires : « Depuis le temps qu'on la démolit, Genève n'est plus ce qu'elle était ! ». Car c'est en grande partie à la manière dont sont organisées et pilotées les opérations immobilières pendant cette période d'euphorie que l'on doit ce désastre architectural et urbanistique.

Des lobbies efficaces

Les banquiers et les promoteurs qui (dé)font Genève ne sont pas seuls. Ils ont leurs entrées au gouvernement cantonal et un large soutien des partis qui le composent. Ils bénéficient également de l'appui des organisations syndicales et patronales de la construction. Ils s'attachent les services de professionnels plus enclins à participer au partage du gâteau immobilier qu'à exercer leurs compétences d'architecte ou d'ingénieur. Rappelons à cet égard les nombreuses expertises de complaisance qui n'ont pas peu contribué au plongeon de la BCGe.

Pervertir l'urbain, enlaidir la

ville, aggraver les conditions d'existence des habitants ne sont certes pas des délits relevant du Code pénal. Mais l'interprétation exclusivement économique et patrimoniale de la ville, qui vise à transformer une substance bâtie en une action au porteur, produit des effets plus graves encore que de vulgaires malversations.

Nouvelle pénurie = mêmes tentations

De plus, cette dérive urbanistique et architecturale est très probablement à l'origine de l'attitude critique et négative de la population urbaine à l'égard de tout nouveau projet, même

s'il est de qualité, comme l'aménagement de la Place Neuve ou le nouveau Musée d'ethnographie.

Aujourd'hui, alors que règne à nouveau une pénurie de logements, la tentation est grande de reconduire les pratiques des années huitante et nonante. Une tentation à laquelle pourraient en particulier succomber les fondations en charge de la promotion du logement social, elles qui se voient proposer des opérations immobilières clés-en-main par des banquiers et/ou des promoteurs de retour à la faveur de la pénurie. Attention, les mêmes causes produisent les mêmes effets. *dm*

Presse syndicale

La concentration des journaux syndicaux est devenue une réalité. Il y a maintenant pour quatre syndicats, *L'Événement syndical* en français et *work* en allemand. Comparons les éditions de fin mars (22 pour l'un et 27 pour l'autre). D'emblée, on constate une différence de présentation. *L'Événement syndical* est un journal syndical traditionnel modernisé ; *work*, à part le supplément propre à chaque syndicat, s'efforce d'être un journal « dans le vent » avec une couleur dominante brune et une mise en page que nous appellerons agressive visant à attirer aussi l'attention des non syndiqués par un large éventail d'informations, de services et d'opinions.

Quelle formule aura le plus de succès ? Peut-être les deux, si différentes soient-elles. Les lecteurs alémaniques et romands n'ont probablement pas les mêmes intérêts.

Le tirage pour *work* est de 150 000 exemplaires paraissant toutes les deux semaines (éditeur : Verlagsgesellschaft work AG). Tirage pour *L'Événement syndical* : 65 000 exemplaires, quarante fois par année (éditeur : L'Événement syndical SA).

cfp